

Extrait du Education artistique et culturelle / Histoire Géographie EMC en Haute-Savoie (74)

<http://www.ac-grenoble.fr/arts-culture-humaniste74/spip.php?article382>

Collège au cinéma

- Éducation artistique et culturelle - Annuaire structures (lieux de diffusion et d'expositions...) et intervenants - Projets artistiques départementaux
/ Contacts - Cinéma, Audio-visuel -



Date de mise en ligne : vendredi 4 février 2011

**Copyright © Education artistique et culturelle / Histoire Géographie EMC en
Haute-Savoie (74) - Tous droits réservés**

De la 6^e à la 3^e, Collège au cinéma propose aux élèves de découvrir des oeuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma.

Texte

Proposé en 1989, le programme "Collèges au cinéma" a été le premier dispositif de sensibilisation des jeunes à l'art cinématographique, mis en place par les ministères chargés de la Culture et de l'Education, en partenariat avec les collectivités territoriales et les professionnels du cinéma (exploitants de salles, distributeurs de films).

Nature de l'opération.

De la 6^{ème} à la 3^{ème}, "Collèges au cinéma" propose aux élèves de découvrir des oeuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique.

La participation à cette action repose sur le volontariat des chefs d'établissement et des enseignants qui souhaitent en faire bénéficier les classes. Les activités de "Collèges au cinéma" sont inscrites dans le temps scolaire et le calendrier scolaire, au rythme d'une projection par trimestre.

Son but

Les partenaires de "Collèges au cinéma" ambitionnent :

- ▶ de former le goût et susciter la curiosité de l'élève spectateur par la découverte d'oeuvres cinématographiques en salle dans leur format d'origine, notamment en version originale ;
- ▶ d'offrir, dans le cadre du partenariat entre les ministères et les collectivités territoriales, des prolongements pédagogiques et des formations ;
- ▶ de faciliter, sur l'ensemble du territoire, l'accès au plus grand nombre d'élèves à la culture cinématographique ;
- ▶ de participer au développement d'une pratique culturelle de qualité en favorisant le développement de liens réguliers entre les jeunes et les salles de cinéma ;
- ▶ d'offrir aux enseignants une activité complémentaire leur permettant de développer ou d'approfondir des objectifs de référence inscrits dans les programmes.